

( 4 )  
16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

#### Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélerer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Il est de 200 francs.

Elle est toute en argent, mais chaque enfant apporte une fois par jour à l'école un morceau de bois.  
La somme est indiquée plus haut.

Il n'y a rien de tout cela — malheureusement

Souppleg. Dolez.

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

### I.

#### RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Roche.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence? Paroisse de Noville; agence de Roche.

d. District D'Argle

e. Canton Canton du Jura.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Chambon, maison de campagne.

a. On indiquera l'éloignement de chaque

cun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque

endroit qui la fréquentent?

Roche en fournit 47; Chambon environ 50.

98

- ( 2 )  
 4°. Eloignement des écoles voisines jus- <sup>de la lieü;</sup> celle de Chessel <sup>d'une lieü;</sup> celle de Noville <sup>d'autant;</sup>  
 qu'à une lieü en circonference? celle de Villeneuve <sup>d'autant;</sup> et celle d'Aigle <sup>d'une bonne lieü.</sup>

## a. Leurs noms.

Versvay, Rennaz, Chessel, Noville, Villeneuve et Aigle.

- b. Leurs distances réciproques. Aigle est à une bonne lieü de Versvay; Versvay à une demi lieü de Ro-  
 chelle; Chessel à lieü de Rennaz et d'une de Roche; Roche à  
 lieü de Rennaz et 1 lieü de Noville. Rennaz à 15 minutes de Noville et  
 à lieü de Roche et à lieü de Villeneuve.

## I I.

## INSTRUCTION.

- On y enseigne la lecture,  
 l'écriture, le chant des Psalms,  
 les Principes de la Religion  
 Chrétienne, les Proverbes et Maximes,  
 l'arithmétique et l'orthographe.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & à Roche toute l'année, excepté les vacances de Noël? La durée de chaque école doit être de trois heures, 2 fois le jour; combien dure-t-elle?

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en Roche ce sont : l'abrége de la Noz, celui de Superville, celui d'opterval, celui en usage dans l'école de charité de Saulanne; des Recueils de psaumes de l'écriture Sainte.

- 8°. Préceptes & réglements, comment sont-ils observés? assez bien.

- 9°. Durée de l'école chaque jour? 3 heures par école 2 fois le jour.

- 10°. Les enfants sont-ils distribués ou classés?

## I I I.

## RELATIONS PERSONNELLES.

## 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? Le Pasteur de Roche et le Conseil de la Commune ont nommé M. l'  
 Pasteur de Roche et le Conseil de la Commune ont nommé M.  
 & de quelle manière? un examen public à l'amee 3 sujets, qu'ils ont ensuite présentés au  
 devant du Gouverneur d'Aigle pour en choisir et établir un.  
 b. D'où est-il? Parfaitement Aigle, Bourgeois de Bourg.  
 c. Son nom Jean Bréat Soutter.

## ( 3 )

- d. Son âge.

Age de 31 ans, et 9 mois.

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? Célibataire.

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Il a auparavant de service la Régence de St Triphon une année;  
 Il a été auparavant voie aux Etudes jusqu'à être promu en  
 Philosophie à Châlonne, lesquelles il a quittées en 1788 pour travailler  
 à la profession de Chamoiseau, comme son père.

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il tient le chant des Psalms à l'église.

- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Il y en vient 47, tous demeurants au village. Il y en a en

- tent l'école?

- Même jusqu'à 50.

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.

b. En été, } En été, la moitié moins.

## I V.

## RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école, le Régent jouit d'un terrain de l'étendue d'environ un hectare pour faire un jardin et planter, appartenant à la Commune.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur? Le terrain a été évalué à 60 francs petits.

- c. Source des revenus. - La Bourse de la Commune qui donne 112 francs, la Bourse des pauvres 38 francs, enfin celle du Gouvernement, ou aujourd'hui de la Nation 58 francs fournissent la pension, et les frais de famille succdent à la faire valoir.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à la Bourse des pauvres, est indivise avec la Commune, de Noville et Rennaz, ceux de l'église ou des pauvres? entre que la Bourse des pauvres fait une partie de la pension, 38 francs.

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y Les habitans ont payé jusqu'à 8 batz par an; Outre cela par un être admis, combien? nouvel arrangement on donne 20 batz par garçon au dessus de dix ans, et 10 batz pour fille au dessus de cet age.

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou a besoin de réparation? Le Bâtiment est vieux, et

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? Il y a une chambre destinée pour l'école et une pour le Régent.

- c. Au défaut d'endroit public destiné à La Commune paie l'amodiation de cette maison à un l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance Le Propriétaire de la maison, de l'endroit où se fait l'école.

( 4 )  
 16°. Pension de l'instituteur ou maître *Elle peut valoir 16 francs et demi pour le plus, tout compris.*  
 d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Elle est en argent. Chaque enfant apporte à l'école une bûche de b  
par jour, pendant l'hiver, et le Régent peut se procurer du bois  
à la montagne, à la fraise, comme sur Communiere.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes affignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

#### Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Ce qu'il teste pour foi de la vérité*

*Jean-Bapt Soutter*

*Régent à Roche*

*le 13 Mars 1799.*

( 5 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

### RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

99  
J. 50

1°. à Rennaz,

a. un village;

b. une Commune;

*La paroisse de Noville; il y a une aide d'Agent de  
celui de Noville; par les deux Communes de  
Noville & de Rennaz, il sont reciprocement  
communiés des deux Endroits qui sont  
évidemment séparés pour regies fonds  
et Bourse*

2°. District d'Aigle;

3°. Canton du Léman;

*La Grange aux Filles à la Grange Neuve  
huit minutes,*

4°.

*La Grange aux Filles, la Grange Neuve,*

a. De la Grange aux Filles à Rennaz,  
huit minutes, et de la Grange Neuve  
à Rennaz 4 minutes,

b. De la Grange aux Filles 1 enfant  
de la Grange Neuve 2 enfants,